

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Louise Baril, greffière adjointe par intérim, que le Règlement n° PC-2789 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 125 000 \$ afin de financer les coûts additionnels encourus par la Ville de Montréal au titre des dépenses de voirie artérielle de 2006 à 2008, a reçu les approbations suivantes requises par la loi:

- par le conseil municipal, le 7 juin 2011;
- par les personnes habiles à voter, le 16 juin 2011; et
- par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 6 juillet 2011.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est maintenant déposé à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, pour toute personne intéressée d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 27^e jour de juillet 2011.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given by the undersigned, Louise Baril, Interim Assistant City Clerk that By-law No. PC-2789 decreeing an expenditure and a long term loan in the amount of \$1,125,000 so as to finance the additional cost incurred by the City of Montreal for works carried out on the arterial roadway network from 2006 to 2008, has received the following approvals required by Law:

- by the municipal council on June 7, 2011;
- by the qualified voters on June 16, 2011; and
- by the «ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire» on July 6, 2011.

This by-law shall come into force according to the law and is now available at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire for all interested parties to examine.

Dated at Pointe-Claire, July 27, 2011

Louise Baril
Greffière adjointe par intérim / Interim Assistant City Clerk